

## APPORT EN QUASI FONDS PROPRES

### QUEL EST SON OBJECTIF ?

Le FRIS est un Fonds Régional d'Investissement Solidaire dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises solidaires : entreprises créant des emplois pour des personnes en situation de précarité, et des associations d'utilité sociale porteuses d'activité économique et d'emplois.

Le FRIS mobilise régionalement le capital de la SIFA, (société d'investissement France Active), qui a pour actionnaires, aux côtés de l'association France Active, des établissements financiers, de grandes entreprises, des groupes de protection sociale et des fonds communs de placement d'entreprises solidaires.

Dans le cadre du FRIS, la SIFA bénéficie d'un engagement financier de la Région Centre, prenant la forme d'une garantie partielle de son investissement. La décision d'investissement est prise en Région, par le comité d'engagement de Centre Actif.

### QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Toute entreprise solidaire ou association en création ou développement, qui crée ou consolide des emplois, notamment :

- Structure d'insertion par l'activité économique,
- Entreprise de travail adapté,
- Association d'utilité sociale porteuse d'activité économique et d'emplois,
- Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE),
- Entreprise reprise par ses salariés, notamment sous forme de SCOP si des emplois sont sauvegardés,

### QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- **Dépôt d'un dossier** auprès de Centre Actif.
- **Expertise et accompagnement financier.**
- **Décision** par le comité d'engagement de Centre Actif.
- **Mise en place du financement.**
- **Suivi post financement.**



La SIFA détient le label FINANSOL, label qui garantit aux épargnants solidarité et transparence

### QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

La SIFA intervient principalement en **prêt participatif**. Dans certains cas, elle peut intervenir en compte courant d'associé. Pour ce faire, elle détient au moins **5% du capital** de l'entreprise.

#### Montant :

L'intervention du FRIS est de **5 000 €** minimum et ne dépasse pas **60 000 €**.

#### Durée :

Les concours financiers du FRIS sont apportés pour une durée maximale de **5 ans**, pouvant être porté à 7 ans en cas de financement d'investissement amortissable sur cette durée.

Il est assorti d'un différé d'amortissement de 1 an.

#### Taux de rémunération :

Le taux de rémunération du prêt participatif est de **2 % par an**.

#### Conditions de mise en œuvre :

L'intervention de la SIFA doit favoriser la mobilisation d'autres financements. Peut notamment être mobilisé un prêt bancaire garanti par France Active Garantie.

### VOTRE INTERLOCUTEUR EN REGION



**CENTRE ACTIF**  
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

6 Ter rue de l'Abbé Pasty – BP 41223  
45401 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX  
Tél. 02 38.72 55 07 Fax : 02 38 43 05 77

[contact@centractivif.fr](mailto:contact@centractivif.fr)

[www.centractivif.fr](http://www.centractivif.fr)

*(Intervient sur toute la Région Centre)*

**LE FRIS EST UN DISPOSITIF DE LA SIFA, SOCIETE D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE.** La SIFA a pour actionnaires, aux côtés de l'association France Active, des établissements financiers, de grandes entreprises et des fonds communs de placement d'entreprises solidaires.

